

PROCES – VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. DE NICOLO et PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) - M. SCHOULLER (BETTING) – M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI et M. PRODOHL (FOLKLING) – Mme NOWAK (FORBACH) – M. DRUT (MACHEREN) – M. PEDROTTI (MORSBACH) – MM. KOENIG et KAISER (PETITE-ROSSELLE) – MM. BINTZ et VERRI (ROSBRUCK) – MM. GAUDIG et HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. JOCHUM (BETTING)
M. SPRENGER (FORBACH)
Procuration Mme NOWAK
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. BINTZ
M. DINE (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. VERRI
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
M. KREVL (HOMBOURG-HAUT)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
Procuration M. DRUT

Assistent en outre : M. TELATIN - SIEAR
Mme DUTERTRE - SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022
2. Drone – Convention de mise à disposition
3. Travaux de renaturation de la Merle – Point d'étape
4. Etat d'avancement du projet de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape
5. Contrats territoriaux « Eau et Climat »



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.



2. Drone – Convention de mise à disposition

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) a récemment fait l'acquisition d'un drone pour faciliter le travail des services dans les domaines suivants :

- Audiovisuel
- Architecture
- Patrimoine bâti
- Environnement

Le SIEAR utilise également ce type de technologie pour le suivi de ses chantiers.

Il est proposé en accord avec les services de la CAFPF de mutualiser cet équipement au travers d'une convention.

Le Comité Syndical
décide

- d'émettre un avis favorable à ce conventionnement
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

M. MARTIN précise que Madame Marie DUTERTRE sera le pilote de ce nouvel outil et qu'il permettra d'avoir une vision plus précise des détails dans des opérations mises en œuvre par le SIEAR.

3. Travaux de renaturation de la Merle – Point d'étape

Par délibération en date du 12 février 2017, le SIEAR a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes ARTELIA pour réaliser un programme de renaturation de la Merle.

Les travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise SETHY pour un montant de 546 780,46 € HT soit 656 136,55 € TTC.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été signifié à l'entreprise le 21 octobre 2021. Le délai de réalisation a été fixé à 6 mois hors période préparatoire. Ce projet bénéficie d'un financement à hauteur de 80 % de la part de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Le programme est constitué de 9 tronçons homogènes.

Les travaux réalisés à ce jour sont les suivants :

- débroussaillage et abattage de la végétation obstructive
- enlèvement des embâcles et déchets
- reprofilage du lit mineur dans les zones à enjeux
- rétrécissement du lit mineur pour améliorer le débit et le pouvoir auto-épurateur de la rivière
- extension du lit majeur
- création de mares à batraciens

La dernière phase de cette opération sera réalisée entre le 15 octobre et le 15 novembre 2022 et concerne les travaux de plantations et de finition.

Une visite sur site a eu lieu avec l'ensemble des membres du SIEAR le 27 mai 2022.

Le Comité Syndical

- **prend acte de ces informations.**

°
° °

4. Etat d'avancement du projet de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape

Par délibération en date du 28 février 2020, le SIEAR a décidé de procéder au lancement d'un appel à candidatures pour la désignation d'un bureau d'études afin de lui confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement d'un nouveau programme de renaturation sur la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le Bureau d'Etudes ARTELIA en 2018.

Ce nouveau programme doit permettre :

- l'amélioration des potentialités écologiques du cours d'eau et l'attractivité du milieu
- l'amélioration des capacités auto-épuratrices du cours d'eau et de son milieu associé
- la mise en valeur du potentiel écologique de la rivière et de son milieu associé
- l'atteinte des objectifs du bon état écologique fixé par le DCE

Ce nouveau programme a été divisé en 28 tronçons homogènes avec des niveaux de priorité 1-2-3.

Afin de réaliser une analyse critique de ce programme visant à recadrer et ajuster les propositions d'aménagements aux priorités locales, en concertation avec les élus et les acteurs locaux, une mission a été confiée au Bureau d'Etudes BEPG de Villers-lès-Nancy en date du 2 mai 2022.

Le SIEAR a décidé dans le cadre de ce programme de retenir uniquement les priorités 1 et 2. Le coût de cette mission est de 71 280 € TTC. Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Les premières investigations de terrain ont été réalisées par le BE BEPG au mois de juillet.

Une deuxième visite de terrain a eu lieu le 6 septembre 2022 en présence de l'Agence de l'Eau, la Région et le BE BEPG, avec présentation en salle de premiers constats réalisés lors du mois de juillet. Pour compléter les investigations de terrain, un levé topographique de l'ensemble du linéaire de la rivière devra être réalisé afin de mieux appréhender les nouveaux aménagements.

Le planning pour la suite des opérations a été défini de la manière suivante :

- transmission par BEPG de l'Avant-Projet courant octobre
- après réception de la topographie, BEPG rédigera le nouveau programme dans un délai de 2 mois
- présentation du projet en Comité Syndical
- les dossiers Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général seront réalisés dans la foulée.

Le Comité Syndical

- **prend acte de ces informations**
- décide de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Grand Est et du Département, dans le cadre de missions spécifiques diverses (maîtrise d'œuvre, levé topographique, analyse de sol, étude faunistique et floristique).

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

M. MAACHE demande si dans ce cas précis, un chapitre spécifique traite de la faune qui se réinstalle progressivement sur la Rosselle.

M. MARTIN indique qu'aucun chapitre n'est consacré à la faune mais que tous les aménagements réalisés sur la Rosselle et ses affluents ont permis un rééquilibrage progressif des milieux aquatiques avec le retour d'une faune et d'une flore emblématiques.

°
°

5. Contrats territoriaux Eau et Climat

Les Contrats territoriaux sont une opportunité pour le territoire. Ils apportent des financements et un accompagnement de l'Agence de l'Eau pour des projets multithématiques sur le bassin versant de la Rosselle.

Ils offrent une visibilité de financement à 4 ou 5 ans, qui peut être renouvelé pour des actions ambitieuses.

Les nouveaux contrats permettent d'avoir une vision sur le long terme afin de préparer l'avenir.

A ce propos, plusieurs réunions ont eu lieu, la dernière s'est déroulée le 30 août 2022 dans les locaux de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Dans ce cadre, la CAFPF, la CASAS, la CCFM et le SIEAR ont présenté l'état d'avancement des différents projets qu'ils souhaitent voir inscrits dans le cadre de ces nouveaux contrats.

Pour sa part, le SIEAR a décidé de retenir :

- Programme de renaturation « Rosselle 2 »
- Etude et travaux de renaturation du Bruchgraben
- Etude et diagnostic de la Rosselle et de ses affluents

Une prochaine réunion aura lieu avec les services de l'Agence de l'Eau pour la mise au point des dossiers. Les contrats relatifs à ces différents dossiers devraient être signés au courant du 1^{er} semestre 2023.

Le Comité Syndical

- **prend acte de ces informations.**

DEBATS

Mme NOWAK demande quelle est la nature des travaux réalisés sur le ruisseau Le Bruchgraben.

M. MARTIN précise que plusieurs interventions ont déjà été réalisées sur cet affluent de la Rosselle mais que ce ruisseau nécessite un traitement particulier notamment en amont de la retenue colinéaire située rue du Chemin Creux. Effectivement la zone concernée a été remblayée avec des remblais de lavoir ce qui a pour conséquence l'engorgement systématique de l'ouvrage de régulation de débit aménagé par la Ville de Forbach. En outre, il indique qu'un programme de renaturation partielle a été inscrit dans le cadre du PTRTE et des Contrats Territoriaux Eau et Climat et dans le cadre de ce dernier, cette opération a été validée par l'Agence de l'Eau et la Région.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 30

Le Président,



Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN